

On ne réglemente pas la torture, on l'abolit !

Ce titre est de Gérard Charollois, magistrat et président de la Convention vie et nature. Supplicier à mort un animal juste pour le divertissement est inconcevable et dégradant. Pourtant, pour certains, cette résurgence révoltante des jeux du cirque est normale. Après des décennies de censure et de mépris, la plupart des grands médias font désormais appel aux associations anti-corrída pour apporter la contradiction aux taurins. Sur ce registre, c'est une avancée considérable.

La corrida espagnole a été introduite en France en 1853 pour satisfaire le bon-vouloir d'Eugénie de Montijo, espagnole devenue française en épousant Napoléon III. Condamnée par la loi Grammont qui interdit les cruautés envers les animaux, elle va cependant être pratiquée en toute illégalité pendant un siècle par des élus séditieux, avant d'être légalisée par exception dans onze départements du sud de la France en 1951. A l'heure actuelle, sept autres pays pratiquent des corridas dans le monde : Espagne, Portugal, Mexique, Colombie, Pérou, Venezuela et Equateur.

Le 28 juillet 2010, un véritable coup de tonnerre a éclaté en Espagne et dans tout le monde de la taoumachie : la Catalogne a aboli la corrida ! Le pays symbole de la corrida voit l'une de ses provinces abolir cette pratique à la suite d'une initiative législative populaire menée par les opposants catalans à la corrida. Il en est de même dans certaines régions au Mexique et en Equateur.

Les principaux types de corrida sont la corrida espagnole, la corrida portugaise où le taureau est mis à mort hors des yeux du public, la *corrida de rejón* qui se pratique à cheval avec une pique et la *novillada* où des veaux sont mis à mort par des adolescents ou de jeunes adultes.

La corrida espagnole est divisée en trois *tercios*. Dans le premier, un *picador* se sert d'une lance de 2,60 m pour sectionner les muscles du cou du taureau, ce qui le force ensuite à garder la tête baissée non parce qu'il est menaçant mais parce qu'il ne peut plus la tenir droite. Au second *tercio*, les *banderilleros* lui enfoncent dans le dos jusqu'à six harpons munis d'une pointe anti-retour en acier, ce qui crée une hémorragie massive. Quand vient enfin le tour



Le danger que courent les toreros est très relatif : en deux siècles, 474 ont été tués dans le monde contre 250 000 taureaux tués chaque année lors des corridas et entraînements.

du *matador* (« tueur » en espagnol), l'animal suffoque, tellement il a perdu de sang, et finit par être achevé avec une épée, suivie de plusieurs coups de poignard. Quand bien même il serait « gracié », il succomberait dans les heures qui suivent de ses lésions multiples.

Le danger que courent les *toreros* est très relatif : en deux siècles, 474 ont été tués dans le monde, contre 250 000 taureaux tués chaque année lors des corridas et surtout des entraînements. Cela veut dire que le risque d'être tué est de 1 sur 100 000 pour les *toreros*, une activité infiniment moins dangereuse que de monter dans une voiture. Il faut dire que les *toreros* sont entraînés pendant des années, alors que les taureaux sont juste des herbivores paniqués par ce qu'il leur arrive.

Les taureaux destinés aux corridas sont issus d'élevages spécialisés, la plupart en Espagne. Au bout de deux à cinq ans, ils sont poussés dans un camion où ils restent confinés jusqu'à plus de 48 heures, subissent toutes sortes de traumatismes pour les désorienter et les affaiblir et sont relâchés quand les portes de l'arène s'ouvrent. Ils se ruent alors dans une enceinte dont

ils ne sortiront plus vivants après 20 minutes de tortures épouvantables.

Les enfants aux premières loges

Devant la violence de la corrida, le simple bon sens voudrait qu'au moins les enfants soient préservés de ce type de spectacles sanglants et mortifères. Ce n'est pas le cas. En France, les *aficionados* considèrent l'incitation à y faire assister les enfants, y compris les plus jeunes, comme un acte de prosélytisme nécessaire à la perpétuation de la taoumachie avec mise à mort. Les mesures incitatives sont nombreuses : tarifs réduits, entrées gratuites,

distribution de tickets d'entrée, jeux-concours permettant de gagner des places afin d'assister à la torture et la mise à mort des animaux. Un organisme de lobbying taoumachique, l'Observatoire national des cultures taurines, a même tenté de diffuser une liste falsifiée de psychiatres et psychologues favorables à la corrida et à leur accès par des enfants. Plusieurs collectifs et associations de psychologues, psychiatres et spécialistes de la protection de l'enfance prennent désormais clairement position contre la présence des enfants aux corridas.

La lutte pour obtenir l'interdiction de l'accès aux arènes aux enfants de moins de 16 ans, y compris pour les écoles dites taurines où des adultes apprennent aux plus jeunes à manier les armes contre des veaux, est un mot d'ordre partagé par la totalité des associations œuvrant pour l'abolition de la corrida. Récemment, cette question a accédé au stade international par le biais d'une recommandation de l'ONU, dans le cadre la convention internationale des droits de l'enfant. La vice-présidente du Comité, Sara Oviedo, a déclaré que « la par-



Banderole réalisée par la FLAC pour sensibiliser parents et élus sur le danger de la présence des plus jeunes aux corridas.

« participation d'enfants et d'adolescents (garçons et filles) à des activités liées à la tauromachie constituait une violation grave des articles de la Convention relative aux droits de l'enfant ».

**La tradition bafoue
le Code pénal**

On l'a évoqué plus haut, la seule justification juridique de la corrida est d'être une tradition. C'est ce que dit le Code pénal en son article 521.1 qui réprime « les sévices graves et actes de cruauté sur des animaux » dont relève la corrida : elle est autorisée par exception en cas de « tradition locale ininterrompue ». En quoi une tradition peut-elle justifier

un acte de torture ? Ne devrait-on pas alors légaliser aussi l'excision en tant que tradition locale ininterrompue dans certaines communautés vivant en France depuis des décennies ?

La seule solution claire pour supprimer cette grave entorse à l'éthique ne peut venir que d'une modification de la loi, en l'occurrence la suppression de l'alinéa autorisant l'exception de la corrida. Alors que 75 % des Français sont contre la corrida, ses soutiens sont surreprésentés dans le monde politique. Il faut croire que le goût du pouvoir s'accompagne souvent de celui de dominer ou d'humilier. Depuis une dizaine d'années, neuf projets de propositions de loi ont été déposés par des parlementaires de tous bords pour le demander. Pas un seul n'a jamais été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ou du Sénat, les deux chambres étant solidement noyautées par des parlementaires pro-corrida.

Rappelons qu'en 2004 une courageuse députée, Muriel Marland-Militello, déposait pour la première fois une proposition de loi pour l'abolition de la corrida. Et qu'à l'heure actuelle quatre sont déposées au Palais Bourbon et au Sénat : Geneviève Gaillard, Damien Meslot, Laurence Abeille pour l'Assemblée nationale et Roland Povinelli pour le Sénat.

**Des personnalités
qui s'engagent**

Depuis une dizaine d'années, des personnalités de tous horizons n'ont pas hésité à soutenir la cause anti-corrida en signant des manifestes abolitionnistes ou en rejoignant des comités d'honneur. Le CRAC Europe, par exemple, en est à 1 800 signataires. La FLAC a un comité d'honneur rassemblant 39 personnalités.

Citons entre autres Simone Veil, Michel Rocard, Stéphane Hessel, Jacques Derrida, Albert Jacquard, Raymond Barre, Nicolas Hulot, Christiane Taubira, Hubert Reeves, Patrick Pelloux, Elisabeth Badinter, Michel Onfray, Corine Pelluchon, Pierre Rabhi, Yves Paccalet, Gisèle Halimi, Arno Klarsfeld, Hubert Montagner, Amélie Nothomb, Pierre Cardin, Aymeric Caron, Yolaine de la Bigne, Michel Drucker, Henry-Jean Servat, Allain Bougrain-Dubourg, Reha Hutin, Cabu, Michèle Morgan, Alain Delon, Mylène Demongeot, Jean-Luc Godard, Sophie Marceau, Jean Rochefort, Mireille Darc, Guy Bedos, Johnny Hallyday, Renaud Séchan, Jean Ferrat, Line Renaud, Françoise Hardy, Pascal Obispo, Yannick Noah, Jean-Pierre Rives.

Le but des associations anti-corrida, en multipliant aussi bien les actions de terrain que les contacts avec les députés, est de faire bouger les lignes en donnant une exposition médiatique maximale à ce hiatus entre l'opinion publique et les législateurs. En parallèle, la désaffection croissante des corridas est en train d'en précipiter la fin pour des raisons économiques, malgré les subventions massives qui la soutiennent (plusieurs centaines de millions d'euros entre municipalités, régions et Europe au travers de la PAC) ■

- **Roger Lahana.**
Vice-président du CRAC Europe et auteur de Corrida, la honte.
- **Francis Allouchery.**
Secrétaire de la FLAC.
- **Thierry Hély.**
Président de la FLAC.

Associations anti-corrida

FLAC (Fédération des luttes pour l'abolition des corridas) : fédération basée à Agde, représentant 180 000 adhérents.
Tél. : 06.23.94.84.83
Site : www.flac-anticorrída.org

CRAC Europe (Comité radicalement anti-corrida) : la plus ancienne association anti-corrida qui compte 4 500 adhérents et donateurs directs.
Tél. : 06.75.90.11.93
Site : www.anticorrída.com

Biblio

Il est possible d'en savoir davantage sur cette lutte éthique si difficile en lisant trois livres courageux et très bien documentés qui sortent simultanément (c'est une première !) :

- *Corrida la honte*, de Roger Lahana, éd. du Puits de Roule. Véritable enquête menée pendant plus de deux ans, un ouvrage incontournable pour qui souhaite avoir un avis éclairé sur la question.
- *Ni art ni culture*, de Isabelle Nail, éd. Astonbelarra. Un livre résolument anti-corrida, conçu pour apporter sa pierre à l'édifice qui a pour nom abolition.
- *Les trahisons de Carmen*, de Joël-Pierre Chevreux, éd. Arcazur International. Comment un enfant amoureux d'une voix a failli tomber dans le piège de la corrida ?... Dans son récit autobiographique, l'auteur nous livre son expérience avec cet « art » funeste, mais aussi son aventure, son combat.

